

Arrêté portant organisation des bureaux de vote

Elections au Conseil du CERGAM

Le Président d'Aix Marseille Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment les articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-47,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu les Statuts de l'Unité de Recherche CERGAM modifiés et adoptés par le Conseil d'administration de l'Université.
Vu l'arrêté électoral portant convocation es électeurs pour l'élection des membres du Conseil du **CERGAM** en date du 10 Juin 2025

ARRÊTE

Article 1 : Organisation et composition des bureaux de vote

Le bureau de vote pour l'élection des représentants des membres du Conseil du CERGAM, dont le scrutin se tient le 10 Juin 2025 de 8H30 à 15H00, sont organisés et composés comme suit :

• Bureau de vote n°1

Adresse : The Camp 550 Rue Denis Papin, 13100 Aix-en-Provence

Salle du scrutin : B

Président du bureau de vote : Catherine Aviles

Assesseur n°1 : Fabienne PAUL

Assesseur n°2 : RAMZI Benamara

Assesseurs proposés par les candidats :

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de la composante ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de la composante **cergam@univ-amu.fr**. Il est également affiché à l'entrée du bureau de vote, le jour du scrutin.

Article 3 : Exécution du présent arrêté

La directrice du CERGAM est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 2 juin 2025

La Directrice du CERGAM par délégation du
Président d'Aix Marseille Université,

Nathalie RICHEBE



Publiée le : 2 Juin 2025